Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 9470482
Centre d'intérêt: 160

Ryan, Claude.

Le Gouvernement du Québec et l'Université McGill : déclaration de M. Claude Ryan, Ministre de l'enseignement supérieur et de la science en réponse à un discours de M. David L. Johnston, vice-chancelier et principal de l'Université McGill, Québec, le 17 octobre 1989. -- [Québec : Ministère de l'enseignement supérieur et de la science, 1989].
9 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'enseignement supérieur et de la science

Descripteur(s): Université * Financement * Politique gouvernementale * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Université McGill

La déclaration du Ministre porte sur le financement des universités québécoises et en particulier de l'Université McGill. Il souligne, en premier lieu, la place de cet établissement dans le paysage universitaire québécois. Puis il fait part de la position du gouvernement sur le financement des universités, position qui ne s'avère aucunement discriminatoire pour McGill.

Type de document:

94-70482

Gouvernement du Québec

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC

ET

L'UNIVERSITE MCGILL

Déclaration de M. Claude Ryan

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

en réponse à un discours

de M. David L. Johnston, vice-chancelier

et principal de l'Université McGill

Québec, le 17 octobre 1989

Dans le discours qu'il prononçait le 16 octobre devant le Canadian Club de Montréal, le vice-chancelier et principal de l'Université McGill, monsieur David L. Johnston, a soulevé de nombreuses questions qui appellent des précisions concernant le financement des université québécoises et en particulier de l'Université McGill. Ces précisions s'imposent d'autant plus qu'en laissant entendre que McGill serait traitée de façon discriminatoire parce qu'elle est une institution anglophone, monsieur Johnston a tenu des propos qui risquent de faire dévier le débat de son objet, voire de l'envenimer dangereusement.

Je soulignerai en premier lieu, comme je l'ai fait à maintes reprises, la place importante de l'Université McGill dans le paysage universitaire québécois. McGill est une grande institution universitaire. Par la qualité de son enseignement et de ses travaux de recherche, elle jouit d'un rayonnement canadien et international qui est une source de fierté pour le Québec. Par la formation qu'elle procure à des milliers d'étudiants québécois, par les projets que ses chercheurs réalisent sur divers aspects de la réalité québécoise, par son implication multiforme dans la vie communautaire, McGill s'est de plus en plus affirmée ces dernières années comme une institution québécoise. Le gouvernement est conscient de ces réalités. Il en est également très heureux.

Si telle est la conviction du gouvernement au sujet de la place de McGill dans le Québec d'aujourd'hui, comment expliquer que les subventions de fonctionnement accordées à McGill par le gouvernement demeurent inférieures à celles que touchent les autres universités? J'aborderai cette question le plus ouvertement possible, de manière que la position du gouvernement soit claire pour tout le monde.

1 - Il convient de rappeler en premier lieu que le financement gouvernementale des universités repose depuis 1972 sur une méthode dite historique, laquelle a engendré par sa nature même de nombreuses distorsions dans le financement universitaire. Il fut décidé au départ de subventionner chaque université à partir du niveau de dépenses admissibles observées en 1969. Ce mode de calcul, qui prenait en compte les dé[illegible] admissibles des universités moins leurs re[illegible], le mérite de partir de la situation réel[illegible] établissement. Il n'offrait par contre aucu[illegible]e d'impartialité à long terme. Ce mode d[illegible]ut cependant retenu sur l'insistance même des universités, y compris McGill. Les universités eussent difficilement réussi à s'entendre sur un autre mode de partage. Elles se montraient en outre très réticentes à l'époque devant une intervention gouvernementale qui eut pénétré trop profondément dans les mystères de leur gestion.

McGill était au départ - et elle le demeure à bien des égards - une université plus riche que les autres. Ce facteur entra en ligne de compte dans la mise en oeuvre de la méthode dite historique pour le partage des subventions. Le gouvernement postula que les universités de fondation ou d'expansion plus récentes avaient des besoins de financement plus grands. Ces établissements se virent accorder en conséquence une part plus importante des subventions gouvernementales. Dans la perspective d'une vaste opération qui visait à doter le Québec d'un réseau universitaire capable de servir toute la population, cette approche était tout à fait défendable. Elle a été largement responsable du progrès phénoménal qu'ont connu nos universités depuis vingt ans.

II- A la suite des compressions budgétaires auxquelles furent astreintes les universités de 1979 à 1986, la situation financière du réseau universitaire fut profondément affectée. En même temps que le gouvernement de l'époque invitait les universités à accroître leurs clientèles, il réduisait dangereusement sa participation à leur financement. De 1980 à 1986, les subventions par étudiant versées aux universités chutèrent de 23,4% en dollars constants. Les conséquences suivantes découlèrent de ce glissement:

a) après avoir été dans les années 70 au sommet de l'échelle canadienne en matière de financement universitaire, les universités québécoises prirent un retard considérable, au point qu'encore aujourd'hui, elles disposent d'un niveau de financement sensiblement inférieur à la moyenne canadienne;

b) les effets de cette évolution se firent sentir de manière aiguë sur l'Université McGill, laquelle vit disparaître une partie importante de son avance traditionnelle. Mais tous les autres établissements universitaires québécois furent également affectés de manière très sérieuse.

c) au 31 mai 1986, on enregistrait des déficits accumulés d'une valeur de plus de 87 M$ dans les universités québécoises.

III - Lors de son arrivée au pouvoir en décembre 1985, le gouvernement faisait face à des pressions très fortes de la part des universités. Par l'intermédiaire de leurs recteurs, les universités réclamaient un redressement rapide du financement universitaire. Tout en s'associant aux démarches de l'ensemble des universités, McGill s'employa pour sa part à faire valoir qu'elle ne disposait plus de certains avantages qui avaient pu expliquer naguère le recours à la

méthode historique. Elle fit valoir qu'elle était gravement affectée par les coupures gouvernementales et réclama d'être financée exactement sur le même pied que les autres universités.

Depuis quatre ans, le gouvernement a consacré beaucoup d'attention à ce problème. Des progrès très importants ont été accomplis non seulement pour l'ensemble du réseau universitaire mais aussi, de manière particulière, pour McGill. Ainsi:

a) en collaboration avec les universités, le gouvernement a mis au point une nouvelle méthode de répartition des subventions gouvernementales. Appelée à remplacer la méthode dite historique, cette nouvelle méthode de calcul, qui tient compte de manière plus précise des clientèles et qui tient également compte des coûts différentiels suivant les disciplines et les cycles d'études, procurera un financement gouvernemental égal à chaque établissement, y compris McGill;

b) l'application intégrale de la nouvelle méthode postule cependant que les universités se voient attribuer un niveau général de financement comparable à la moyenne canadienne. Tant que ce niveau n'aura pas été atteint, le gouvernement ne saurait régler entièrement le cas d'un seul établissement car en agissant ainsi il ignorerait que

tous les établissements ont été affectés par les politiques mathusiennes de la dernière décennie. Le gouvernement doit aussi apporter des éléments de solution au problème général de sous-financement qui affecte toutes les universités;

c) dans le dernier discours du budget, le gouvernement a ajouté 60 M$ dans la base de financement récurrent des universités. Il a donné un caractère récurrent aux crédits spéciaux de 40 M$ et de 39 M$ accordés aux universités sur une base transitoire pour les années 1987-1988 et 1988-1989. Il a de plus injecté des crédits additionnels récurrents de 21 M$ dans la base permanente de financement. Le partage de ces crédits entre les universités fait l'objet d'échanges avec les recteurs depuis mai dernier. Il doit donner lieu à une décision gouvernementale dans un avenir très prochain. Sur la somme totale de 60 M$ qui sera ainsi partagée entre les universités, McGill se verra attribuer, selon les chiffres déjà soumis à la Conférence des recteurs, une part deux fois plus importante que l'Université de Montréal, deux fois plus importante que l'Université Laval et beaucoup plus importante que l'Université du Québec. Au cours des quatre dernières années, les subventions par étudiant versées aux universités ont augmenté de 27,9%. Dans le cas de McGill, les subventions par étudiant

ont augmenté de 30,7%. M. Johnston est informé de ces chiffres depuis plusieurs mois: j'aurais aimé qu'il en parle dans son discours au Canadian Club. Il est vrai que ces mesures ne règlent pas tout le problème de McGill. Elles représentent néanmoins un pas très important dans une direction que souhaitent McGill, les autres établissements universitaires et le gouvernement. Le gouvernement a clairement indiqué, dans le dernier discours du budget, que ces mesures représentent un pas important et qu'elles seront suivies d'autres mesures. Ce qui nous sépare de M. Johnston c'est par conséquent beaucoup plus une différence de jugement quant au rythme auquel doit se produire l'ajustement généralement souhaité qu'une divergence fondamentale ayant quelque lien avec la langue.

IV - M. Johnston a signalé dans son discours le déficit accumulé de 54 M$ que porte l'Université McGill. Dès l'entrée en fonction du gouvernement actuel au début de 1986, les universités furent prévenues de l'impasse financière à laquelle faisait face le gouvernement. Elles furent invitées à partager avec le reste de la collectivité le lourd défi du retour à une plus grande discipline en matière financière. Plus précisément, les universités furent prévenues que le gouvernement ne

saurait se porter responsable de leurs déficits éventuels. Dans l'ensemble, les universités ont compris le message. A la suite des mesures de transition instituées pour les années 1987-1988 et 1988-1989, le déficit de la plupart d'entre elles a été considérablement réduit et souvent éliminé complètement. McGill a fait exception à cette règle en continuant d'enregistrer des déficits substantiels au cours de ces deux années. Elle s'achemine également vers un nouveau déficit important pour l'exercice 1989-1990. Les administrateurs qui ont pris ces décisions veulent aujourd'hui en reporter la responsabilité entière sur le gouvernement.

V - M. Johnston a enfin laissé entendre que McGill serait l'objet d'un traitement discriminatoire parce qu'elle est un établissement anglophone. En m'appuyant sur les arguments historiques évoqués plus haut, je rejette entièrement cette prétention. Je réaffirme au contraire la volonté très ferme du gouvernement d'instituer un mode de financement des universités qui soit à la fois réaliste et juste pour tous les établissements. Je dois rappeler d'autre part que, selon des données incontestables, un rattrapage important s'impose encore aujourd'hui en ce qui touche la scolarisation universitaire des francophones. Autant en ce qui touche le taux de fréquentation qu'en ce qui a trait au taux de

diplômation, il existe toujours, à l'heure actuelle, un écart important à l'avantage des anglophones. Aussi longtemps qu'un tel écart subsistera, aussi longtemps que nos universités feront face à des difficultés de développement fort différentes selon leur situation géographique, leur âge et leur vocation respective, il sera impossible pour le gouvernement de prétendre les traiter toutes sur un pied d'égalité aveuglément arithmétique. Le gouvernement recherche loyalement une équité plus satisfaisante pour tous les établissements. Il est également conscient, néanmoins, qu'en ce domaine comme en tant d'autres, l'égalité conçue de manière trop abstraite aboutit parfois à renforcer l'avance de ceux qui, au départ, étaient déjà plus forts.